

VILLE DE MELUN

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE NORD DE MELUN

DOSSIER D'ENQUÊTE
PUBLIQUE



NOTE EXPLICATIVE

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS ET AUTEUR DE L'ETUDE

ANNEXES

Annexe n°1 : Etat des décès sur les cinq dernières années

Annexe n°2 : Avis de l'hydrogéologue agréé

Annexe n°3 : Délibération du Conseil Municipal

1. AVANT-PROPOS ET AUTEUR DE L'ETUDE

Cette étude est réalisée sur la base de l'article L 222.3 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application qui prévoit l'agrandissement d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations par arrêté du représentant de l'état dans le département, de l'article R 2223-1 relative aux communes urbaines de plus de 2000 habitants mais également à la loi n° 2010-788 du 17 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi GRENELLE II qui impose au préalable à la réalisation d'une enquête publique prévue par le chapitre III du livre 1^{er} du code de l'environnement, article L123-1 et suivant.

Le dossier a été réalisé par la Ville de MELUN, Direction Générale Des Services Techniques de la ville de Melun, Direction de l'Infrastructure, Hôtel de Ville, 16 rue Paul Doumer 77011 Melun Cedex.

2. CONTEXTE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

2-1 CONTEXTE DU PROJET

Une étude récente montre que des problèmes de places vont se poser dans un proche avenir sur ce cimetière, l'inhumation en terrain concédé restant à ce jour le type d'opération la plus fréquente.

Il convient, par ailleurs, de prendre en compte l'obligation légale d'inhumer toute personne décédée sur le territoire de la Commune et de maintenir les terrains nécessaires d'une surface 5 fois supérieure que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de défunts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, l'agrandissement d'un cimetière à moins de 35 m des habitations doit faire l'objet d'une enquête publique, d'un avis de la Commission Départementale compétente en matière d'environnement, des risques sanitaires et technologiques et d'une autorisation préfectorale.

Le présent dossier d'enquête publique s'inscrit dans cette démarche.

2-2 DEFINITION DES BESOINS

Sur les cinq dernières années, 607 inhumations ont eu lieu au Cimetière Nord. Un grand programme de reprises de concessions est entrepris par la Commune. Toutefois, le rythme des reprises est inférieur à vingt concessions par an soit un déficit d'une centaine de places par an.

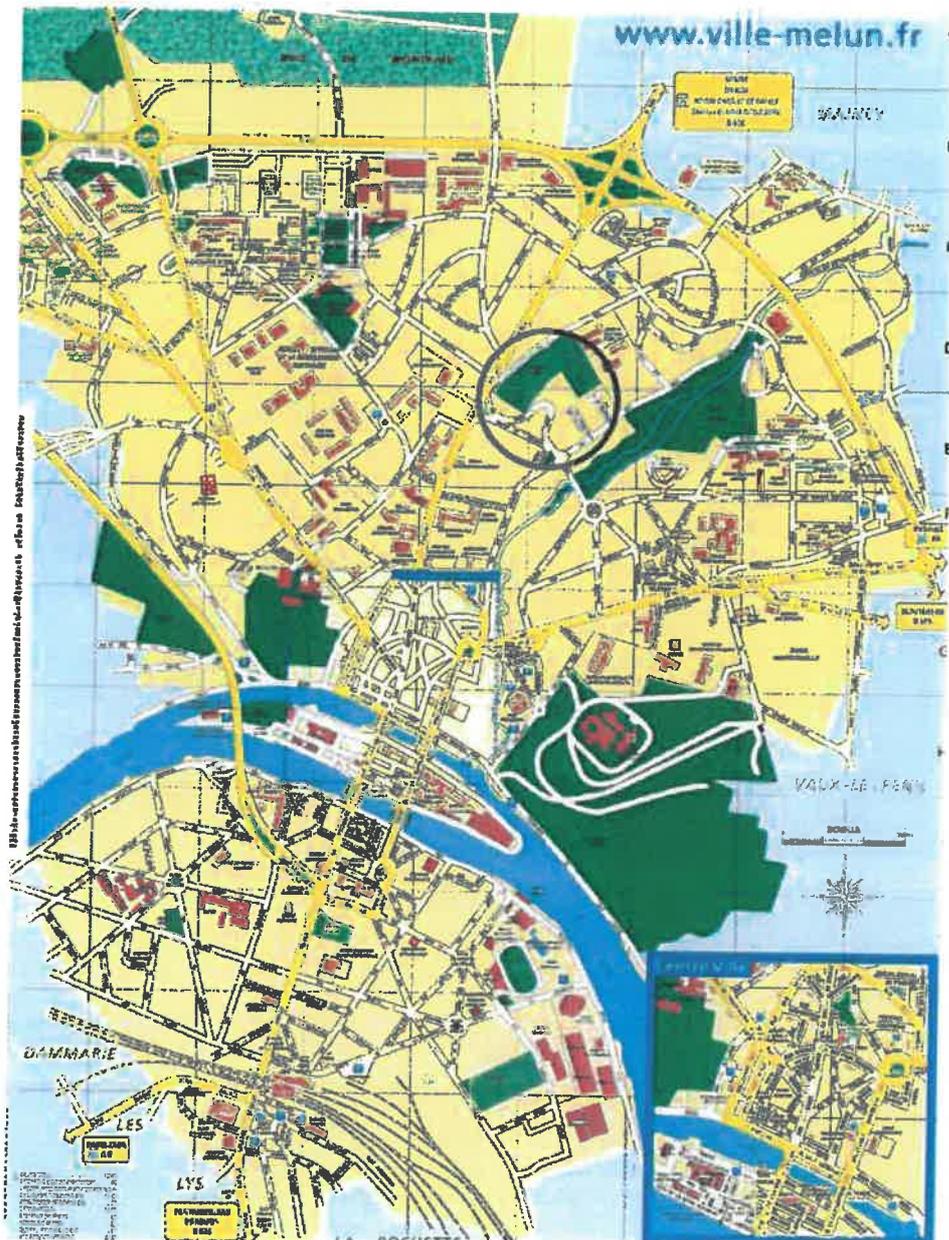
Aujourd'hui seulement trente huit places sont disponibles.

Etat des décès sur les cinq dernières années : se reporter à l'annexe 1

3. SITUATION DU PROJET

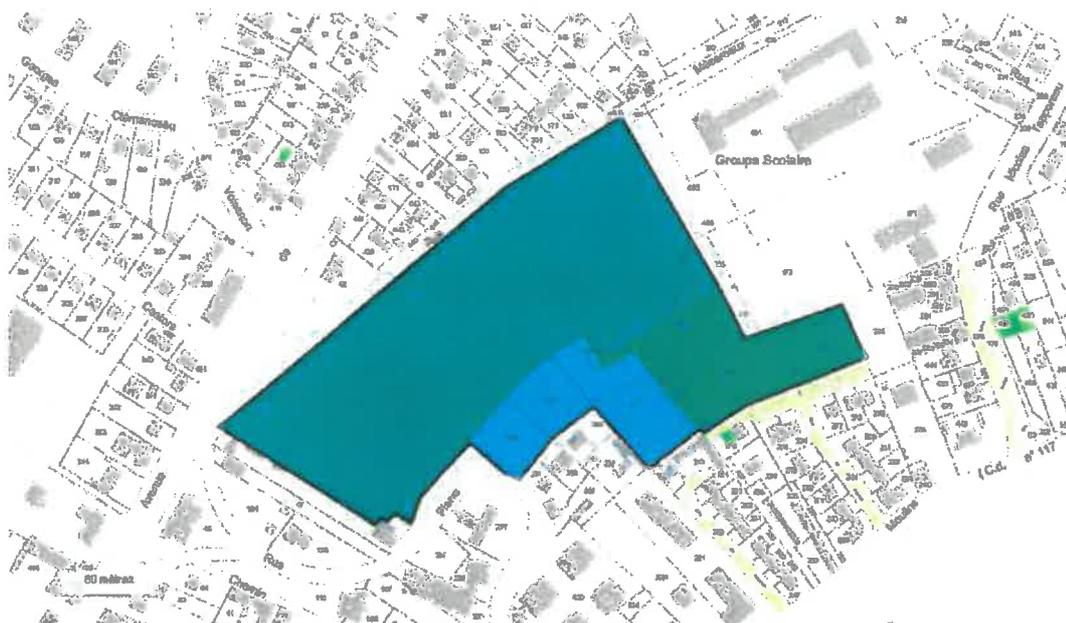
3-1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le cimetière est situé au nord du centre-ville, au sud de la rue des Mézereaux. Sa desserte s'effectue uniquement par la rue des Mézereaux donnant sur l'axe principal nord/sud de la Commune constitué par l'avenue de Meaux, la rue du général De Gaulle et la rue Saint-Aspais qui mènent au centre-ville.



3-2 ENCEINTE ACTUELLE DU CIMETIERE

Le cimetière est aujourd'hui entièrement clos de murs dans ses parties nord et ouest et clôturé par un grillage au sud et à l'est. L'agrandissement du cimetière s'inscrit dans l'emprise actuelle du cimetière sur les zones non aménagées.



3-3 ZONE A AMENAGER

L'agrandissement du cimetière concerne quatre parcelles cadastrales pour une surface totale de 5 735 m².



3-4 SITUATION ADMINISTRATIVE DU PROJET

3-4-1 Propriété des terrains

L'ensemble de ces parcelles sont de la propriété de la Commune de MELUN.

Numéro de parcelle	Surface
AL 0394	1 278 m ²
AL 0388	1 411 m ²
AL 0346	2 886 m ²
AL 0234	160 m ²

3-4.2 Contrainte de servitude eu voisinage d'un cimetière

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Melun définit les plans de servitudes d'utilité publique. Ce plan ne fixe pas de caractéristiques de la servitude au voisinage d'un cimetière.

Extrait du Plan Local d'urbanisme :

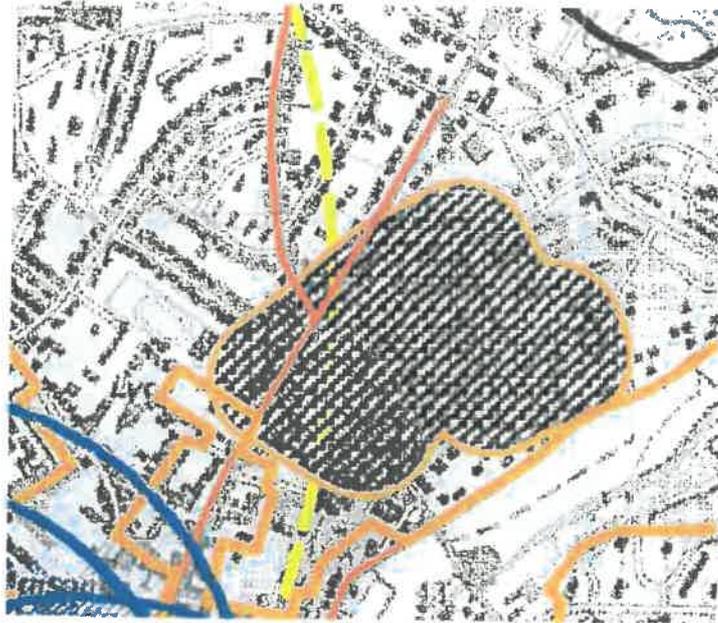
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

LE: Jeudi 27 Décembre 2012

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE : MELUN

N°REP 7700111	CODE INT1	Cat IVaa	Intitulé de la servitude	SAISIE LE 28/03/00
			lieu stockage: SEP VOISINAGE DES CIMETIERES Code général des collectivités territoriales, Code de l'urbanisme - Circulaires du Ministère de l'Intérieur du 20 mai 1978 et du 29 décembre 1975 relatives à la création, l'agrandissement et la translation des cimetières	
OBSERVATIONS				
SERVICE CONCERNE :			- Commune	
Date Report 122/03/90				
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE			ACTE INSTITUANT	
voisinage d'un cimetière			M&M	



Abords des cimetières

3-4.3 Synthèse des enjeux et contraintes

Le cimetière et sa future extension est en dehors des tous les enjeux et contraintes notamment sur la protection du patrimoine (ZPPAUP et périmètre de protection de monuments historiques) ou d'espaces naturels protégés.

Aucune mesure n'est donc à prévoir dans ce domaine

Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Melun

5.1.1 - Plan des services d'usages publics

Document approuvé

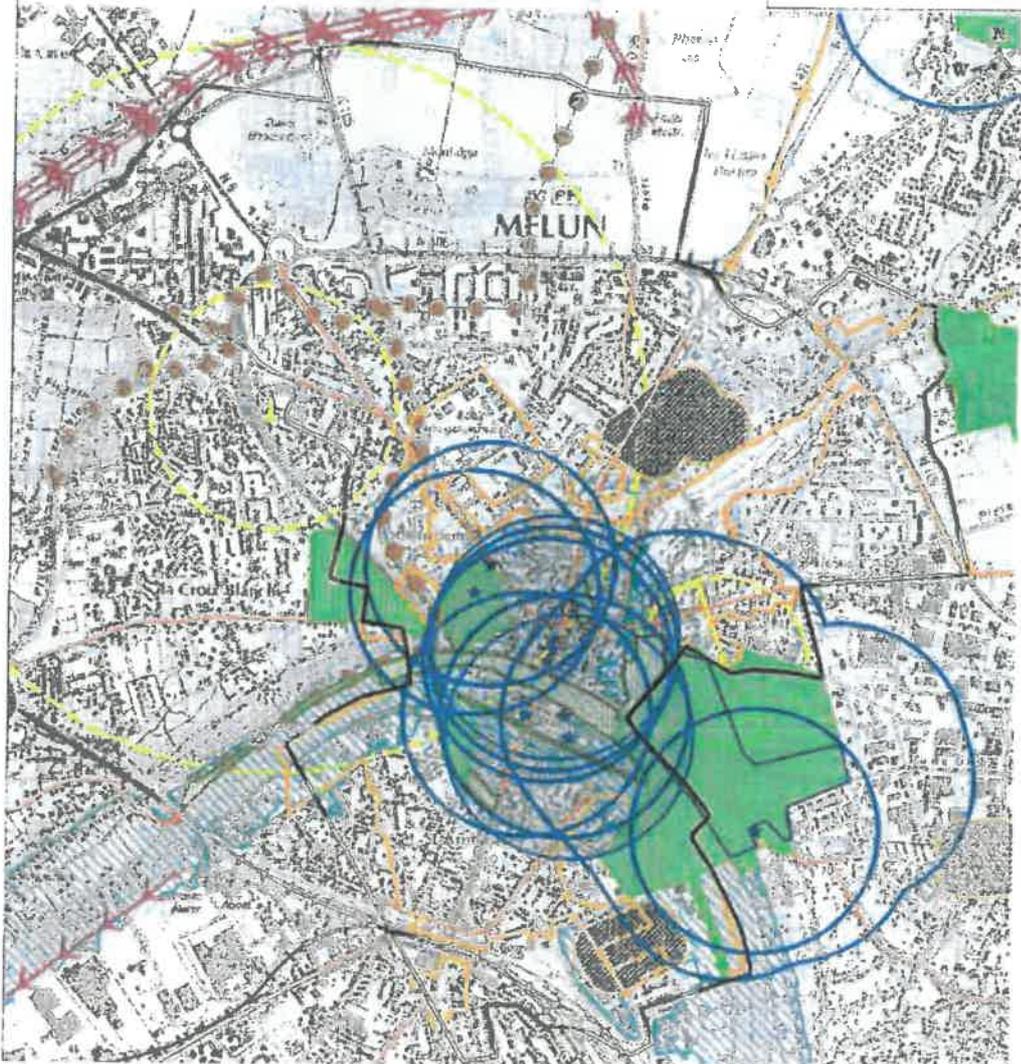
Ann. 2012

Echelle : 1/5000

État approuvé le 12/12/2012
 PPLU - version préliminaire
 PPLU - version définitive
 PPLU - version définitive
 PPLU - version définitive

Monuments historiques (MH)	Site classé	Corde d'attente de gaz
M.H. classé	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)	Lignes électriques
Parcours de promenades	Ateliers sur l'échelle	Parcelles cadastrales non cadastrées sur l'assiette
M.H. classé	Parc de Protection des Rives d'Inondation	Protection zones de protection
Parcours de promenades	Réseau	Travaux de voirie
Site classé	Hors-lieu d'attente	Valeur d'attente

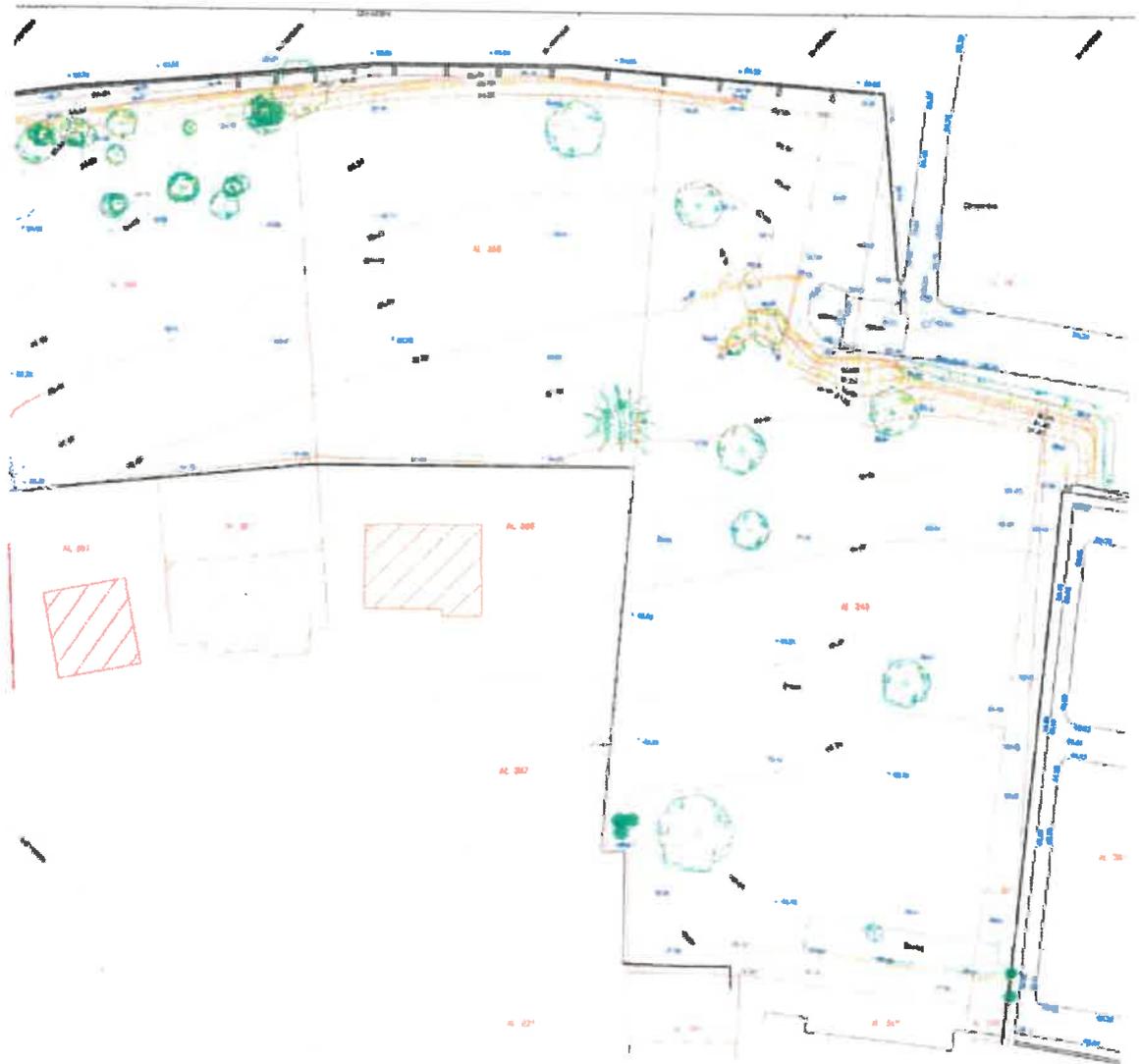
Source : IGN et BDP / BRP / BRP



3-5 TOPOGRAPHIE DU TERRAIN

L'extension du cimetière est prévu en contre bas du cimetière existant dont la coté NGF au plus bas est à 57.78 m.

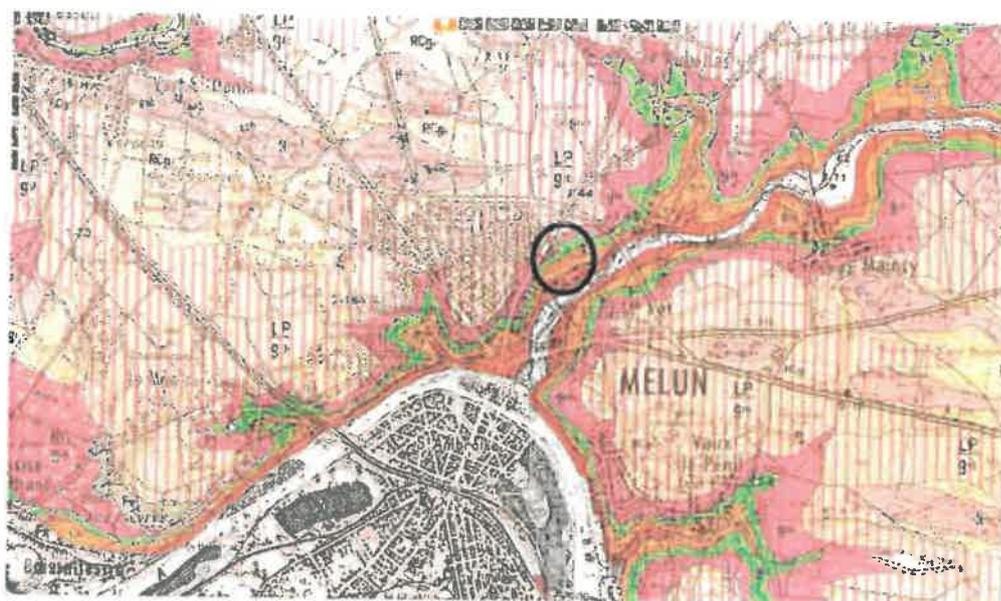
La cote haute de l'agrandissement est située à 54.08 m et la cote la plus basse à 47.07m soit une pente générale de 8%. L'aménagement devra tenir compte de la topographie du terrain notamment sur la distribution des carrés.



3-6 GEOLOGIE DU TERRAIN

L'extension du cimetière est située sur le coteau nord de l'Almont, affluent de la Seine, dont l'aperçu géologique montre plusieurs nappes d'importance notamment la nappe calcaire de Champigny source d'alimentation en eau potable de la région parisienne, mais protégée par deux nappes de marne imperméable.

L'étude géologique du terrain a été effectuée par un hydrogéologue agréé. Son étude qui s'est portée sur les caractéristiques géologiques et les incidences sanitaires pouvant être engendrées par la percolation et le ruissellement des eaux, a démontré la viabilité du projet au vu des contraintes sanitaires et environnementales.



Avis de l'hydrogéologue agréé : se reporter à l'annexe 2

3-7 CLIMAT

Le climat est océanique dégradé, caractérisé par une répartition des pluies sur toute l'année, des hivers doux, des été tempérés et des vents faibles.

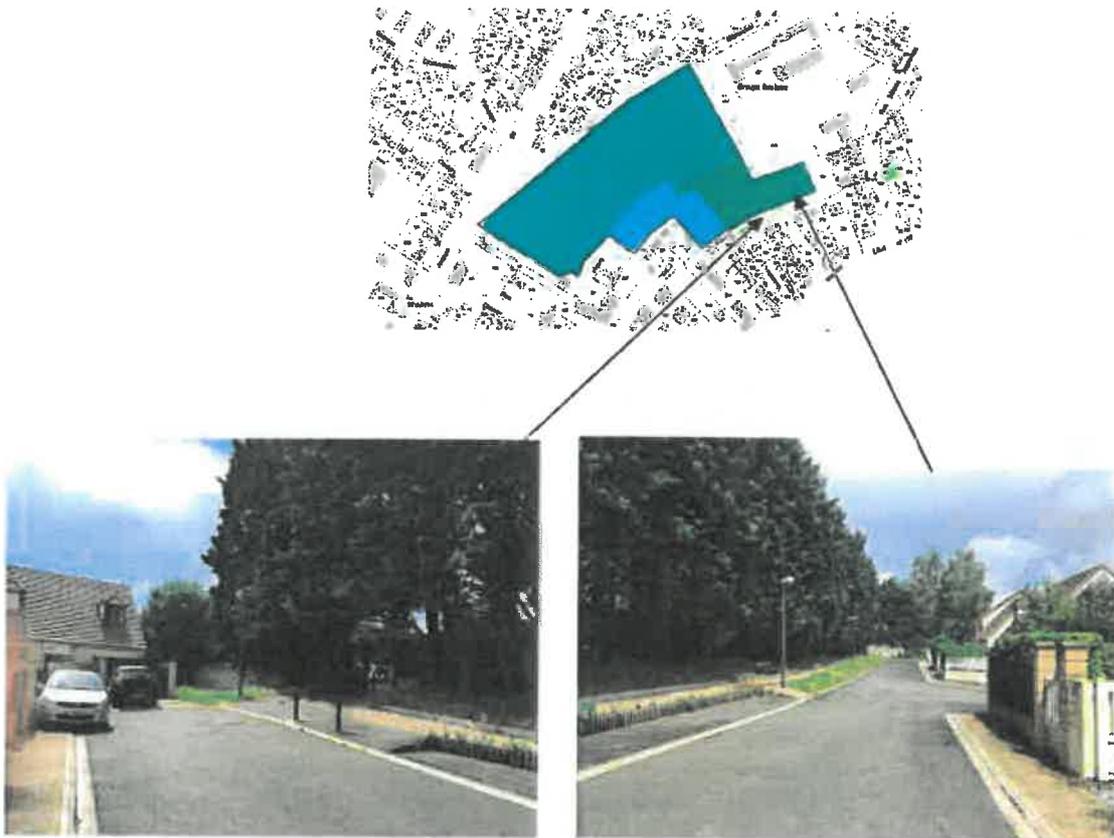
3-8 INTEGRATION DANS LE PAYSAGE URBAIN

Le cimetière nord de Melun a été ouvert en 1841 et comprend aujourd'hui de nombreuses tombes anciennes et notamment de personnalités locales telle que celles du sculpteur Emile Gaulard et du peintre Armand Cassagne.

Depuis cette date, l'emprise du cimetière n'a que peu changé. L'extension projetée du cimetière est fléchée depuis de nombreuses années en tant que telle et confortée par le gel de toutes urbanisations sur les parcelles A1 0394, 0388, 0346 et 0334.

Situé en plein cœur de ville le cimetière est déjà à proximité directe des habitations moins de 35m notamment au niveau de la route des Mézereaux et de la rue Henry

De Monfreid. Ainsi l'extension du cimetière fait déjà partie intégrante du paysage du quartier.



3-9 VEGETALISATION DU SITE

Le secteur d'extension du cimetière est entretenu depuis de nombreuses années en zone de friches. Le fauchage annuel a laissé pousser une végétation herbacée ou la ronce prédomine à côté des grandes berces. La strate arbustive y est inexistante, toutefois une végétation arborée y a pris place de façon diffuse hormis au pied du mur de soutènement soutenant l'extrémité du cimetière actuel.

Aucune espèce floristique en danger n'a été recensée sur le site. Toutefois une essence exotique invasive a été recensée : le Robinier faux acacia.

Végétation à dominance de ronçier :



Végétation spontanée arborée en pied de mur de soutènement :



3-9 FAUNE DU SITE

3-9.1 Les oiseaux

Les espèces observées ou potentiellement observables sont typiques des milieux ouverts en milieu urbain tels que le moineau domestique, le bruant jaune, le merle noir, le rouge queue, le pinson des arbres et la corneille noire.

3-9.2 Les amphibiens et les reptiles

La seule espèce rencontrée est le lézard des murailles.

3-9-3 Les mammifères

Aucun mammifère n'a été observé toutefois il est en lieu de penser y rencontrer les espèces se trouvant en zone urbaine tel que le renard, le rat, la taupe et le hérisson.

Aucune espèce faunistique en danger n'a été recensée sur le site. Lors de la phase travaux, la faune vivant à proximité de la zone d'étude risque d'être temporairement dérangée mais sans incidence à long terme.

4. PRESENTATION DU PROJET

4.1 PRINCIPES GENERAUX D'AMENAGEMENT

La Commune s'est engagée depuis plusieurs années à une démarche « Zéro Phyto » consistant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires notamment au niveau de l'usage de produits désherbants.

Dans ce contexte, la Ville procède par étapes à la re-végétalisation des allées des cimetières par un engazonnement adapté à croissance lente. Ces premières opérations ont été menées sur le cimetière sud de Melun.

Le projet d'agrandissement du cimetière nord suit ce principe général. Les petites allées desservant les concessions seront en mélange terre/pierre avec engazonnement adéquat à base de fétuques traçantes.

Les allées menant aux carrés de concessions seront par contre traitées en enrobé clair afin de renforcer le caractère paysagé.

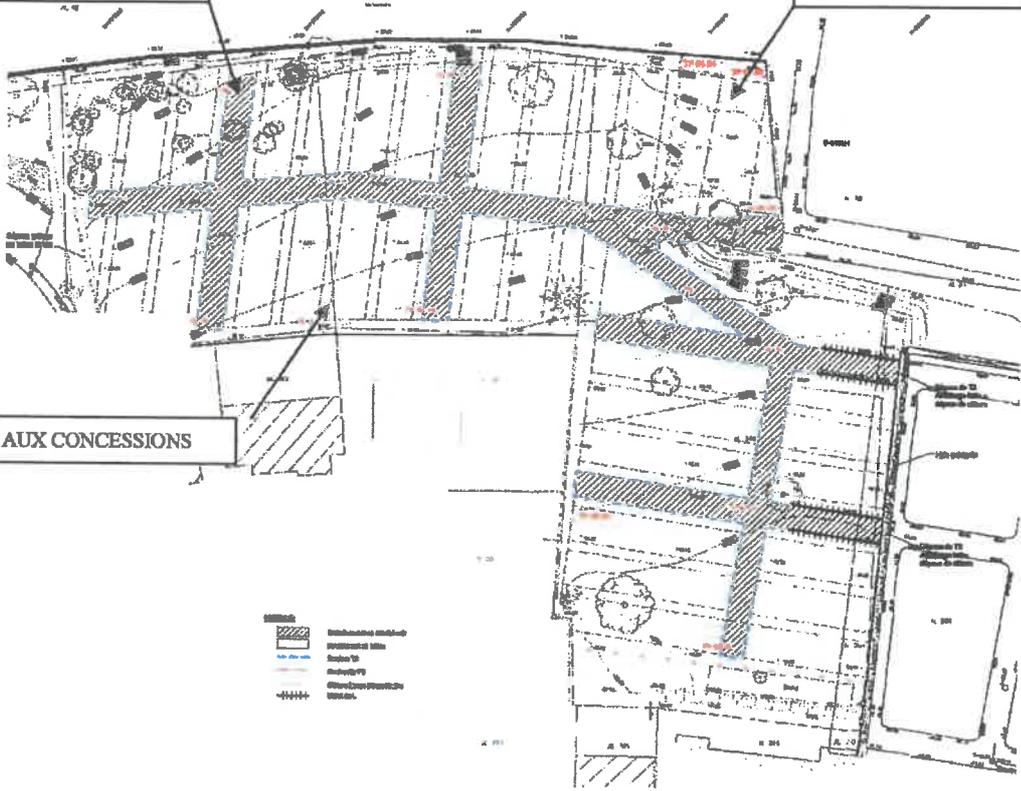
4.2 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

L'agrandissement du cimetière permettra de disposer d'une possibilité d'implantation de 981 concessions réparties sur dix carrés. Réglementairement les besoins sont estimés à 607 concessions, toutefois le projet doit tenir compte de l'agrandissement de l'agglomération par la construction de l'écoquartier au nord de la Commune.

VOIE D'ACCES AUX CARRES

ZONE TECHNIQUE

VOIE D'ACCES AUX CONCESSIONS



4.3 NATURE DES CIRCULATIONS

4-3.1 voies d'accès aux carrés

Les voies d'accès aux carrés seront traitées en béton bitumineux clair de type « Colclair ». Ce qui permet une meilleure intégration dans l'environnement sans pour autant déprécier les caractéristiques techniques qui sont identiques aux enrobés classiques tout en ayant un impact sur l'environnement plus faible compte tenu de sa température d'application moindre.

Les voies auront une largeur de 5m.

4-3.1 voies d'accès aux concessions

Les voies d'accès aux concessions seront traitées avec une structure terre/pierre avec une finition engazonnée. Cette technique permet de favoriser l'infiltration des eaux de pluies dans la parcelle tout en apportant un caractère plus paysagé que les cimetières classiques malgré une conception fidèle à l'aménagement actuel du cimetière.

Les voies d'accès aux concessions auront une largeur de 2 m.

4.4 TRAITEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Les eaux de pluie seront pour une grande majorité en infiltration dans les parcelles. Seules les eaux en provenance des zones minéralisées seront collectées par la réalisation un réseau d'assainissement d'eaux pluviales.

Ce futur réseau sera raccordé au réseau existant situé à l'est de la zone d'extension dont les caractéristiques techniques sont à même de réceptionner les volumes d'eau apportés par l'extension.

4.5 ADDUCTION D'EAU

Un réseau d'adduction d'eau sera mis en place afin d'apporter aux usagers du cimetière les moyens d'arroser le fleurissement des tombes et de procéder à leur nettoyage. Ce réseau sera donc équipé de bornes fontaines au pied des grilles avaloirs raccordées au réseau d'assainissement

4.6 CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE EXISTANT

Une partie du patrimoine arboré sera conservée notamment pour la végétation située en pied de talus nord et de façon plus éparse en fonction de la qualité phytosanitaire des arbres et de leur intérêt paysagé sur le site.

4.7 PROTECTION VISUELLE AUX ABORDS DES HABITATIONS

La protection visuelle vis-à-vis des habitations sera traitée par l'implantation de clôtures préfabriquées en béton d'une hauteur de 2m à l'identique des clôtures de ceinture du cimetière actuel. Ce dispositif remplacera les clôtures grillagées ainsi que la petite zone non clôturée située au plus au sud de la zone à aménager.

4.8 ZONE TECHNIQUE

La zone technique de stockage actuelle utilisée pour le regroupement et le tri des déchets d'entretien du cimetière sera réaménagée par une plateforme équipée de boxes. Ces travaux permettront d'apporter un équipement fonctionnel à l'entretien du site et faciliter les manœuvres de rotation d'évacuation des déchets afin de procéder à leur traitement sur des sites agréés.